SYNTHÈSE

N° 64
octobre 2013

INSEE ÉTUDES
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

territoire

Réseaux d'aires urbaines

Un fonctionnement régional ou plus localisé

www.insee.fr
- Régions
- Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Les publications

Les déplacements de personnes et d'établissements entre aires urbaines fondent des réseaux d'échanges privilégiés. Un réseau se caractérise à la fois par une forte intensité de relations entre les aires urbaines qui le composent, et par des connexions beaucoup moins importantes avec les aires urbaines extérieures. Le territoire se structure ainsi en sous-ensembles d'échanges préférentiels, relativement clos, dont l'ampleur et les contours géographiques varient selon la nature des flux et l'espace étudié.
À l'échelle de la France métropolitaine, les réseaux d'aires urbaines mis en évidence sont de périmètre suprarégional. Ils peuvent se décomposer eux-mêmes en sous-réseaux, faisant alors apparaître des systèmes d'échanges plus localisés.

L'analyse des liens de chacune des 36 aires urbaines de Provence-Alpes-Côte d'Azur avec les autres aires urbaines de France de province révèle deux systèmes de sous-réseaux différents en fonction de la nature des échanges étudiés.

Pour les **migrations résidentielles** comme pour les **liens entre établissements et sièges**, la région est un périmètre pertinent : la quasi-totalité des aires urbaines de Paca se retrouvent au sein d'un même sous-réseau. Dans le cas des migrations résidentielles, ce sous-réseau intègre également les aires urbaines de Corse. Pour les liens établissements-sièges, il s'étend sur quelques aires urbaines des régions Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. L'échelle de fonctionnement en réseau est donc régionale, voire suprarégionale. Cela signifie d'une part que l'intensité des échanges migratoires entre aires urbaines de Paca (et de Corse) est nettement plus importante que l'intensité des échanges de celles-ci avec les autres aires urbaines de province. D'autre part, cela implique qu'il n'existe pas de relations migratoires privilégiées entre sous-ensembles d'aires urbaines internes à la région Paca. De même, pour les liens établissements-sièges, de nombreux emplois des aires urbaines de Paca dépendent d'un siège implanté dans une autre aire urbaine de la région, tissant un réseau de liens plus étroits au sein de la région qu'avec l'extérieur.

Les **déplacements domicile-travail** et les **transferts d'établissements** relèvent davantage de logiques de proximité entre aires urbaines. Ainsi, le fonctionnement en réseau est infrarégional pour ces deux types de flux. En Paca, les sous-réseaux mis en évidence par les déplacements domicile-travail et les transferts d'établissements sont géographiquement très proches. Ils divisent la région en quatre grandes zones : Nord, Sud, Est et Ouest.

●●➡

Région Provence-Alpes Côte d'Azur

Insee
Mesurer pour comprendre
Provence-Alpes Côte d'Azur

Le nouveau Sraddt

*Cette étude alimentera les réflexions autour des enjeux du nouveau **Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (Sraddt)**. Parmi eux, l'anticipation et la maîtrise du développement urbain dans une perspective de cohésion sociale sont une priorité. Cela implique notamment de développer l'offre de transports collectifs entre les polarités des systèmes métropolitains en améliorant la coordination des réseaux (régionaux, départementaux, métropolitains), et d'améliorer l'accessibilité aux métropoles en transports collectifs.*

Définitions et champ de l'étude

*Le **transfert d'établissement** correspond au transfert complet des moyens de production d'un établissement d'un lieu géographique vers un autre. Il se traduit par une cessation d'établissement au lieu de provenance et par une création d'établissement au lieu d'implantation.*

*Le **lien établissement-siège** est défini, pour un établissement dépendant d'un siège situé à une autre adresse, par les effectifs de cet établissement.*

Seuls les échanges entre les aires urbaines de France Métropolitaine sont analysés.

Ces 4 sous-ensembles sont des espaces très fermés. Dans le cas des déplacements domicile-travail, pour chaque sous-réseau de Paca, plus de 90 % des actifs en emploi résident et travaillent au sein du sous-réseau. Pour les transferts d'établissements, ces « taux de stabilité » bien que moins élevés, sont nettement supérieurs à 50 %. Ainsi, la grande majorité des transferts d'établissements ont lieu au sein du même sous-réseau.

Le premier sous-réseau, au nord, regroupe les 11 aires urbaines situées dans les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence (Gap, Briançon, Manosque, Digne-les-Bains, etc.).

Le deuxième, au sud, associe la plupart des aires urbaines des Bouches-du-Rhône (Marseille - Aix-en-Provence, Salon-de-Provence notamment) à l'exception d'Arles, et s'étend jusqu'à Toulon et Bormes-les-Mimosas - Le Lavandou.

Le troisième, plus à l'est sur le littoral, réunit les autres aires urbaines varoises (Le Luc, Salernes) et toutes celles des Alpes-Maritimes (Nice, Fréjus, etc.). Dans le cas des transferts d'établissements, ce réseau se divise lui-même en deux sous-réseaux. L'un d'eux est composé des 4 aires de Sainte-Maxime, Cogolin, Saint-Tropez et Cavalaire-sur-Mer, traduisant l'existence d'un « micro-espace » très localisé dans lequel se produisent de nombreux mouvements d'établissements (200 transferts entre 2009 et 2001).

Enfin, le quatrième réseau regroupe l'ensemble des aires urbaines vauclusiennes (Avignon, Apt, etc.) ainsi que celle d'Arles. Dans le cas des déplacements domicile-travail, il intègre aussi quelques aires urbaines frontalières de Languedoc-Roussillon (Bagnols-sur-Cèze, Pont-Saint-Esprit notamment) et de Rhône-Alpes (Montélimar, Pierrelatte, etc.).

Sylvain Adaoust, Frédéric Caste, Jacques Pougnard

Déplacements domicile-travail et transferts d'établissements : 4 réseaux d'aires urbaines infrarégionaux

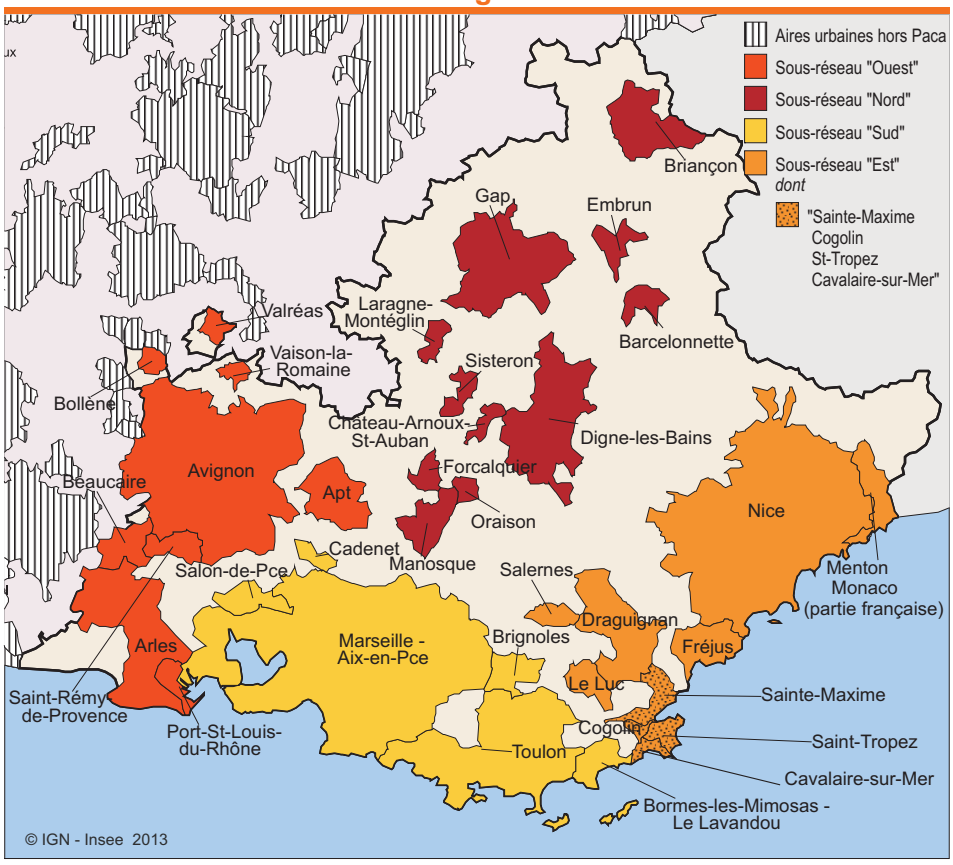

Source : Insee, recensement de la population 2009, répertoire des entreprises et des établissements 2009-2011

Retrouvez les résultats complets de l'étude sur www.insee.fr :
Dossier 13, octobre 2013 dont les Données de l'étude

Institut National de la Statistique
et des Études Économiques
Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpent - CS 70004
13995 Marseille Cedex 10
Tél : 04 91 17 57 57 Fax : 04 91 17 59 60

Directeur de la publication : Patrick Redor
Chef du service Études et Diffusion : Olivier Biau
Rédacteur en chef : Claire Joutard

© Insee - Région 2013
Dépôt légal : octobre 2013
N° ISSN : 2112-6550
Réf : SYN136432